

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 402

présenté par
M. de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

La troisième colonne du tableau du deuxième alinéa de l'article 575 A du code général des impôts est ainsi modifiée :

« 1° La deuxième ligne est ainsi rédigée

«

49,5

. »

2° les quatrième et cinquième lignes sont ainsi rédigées

«

69
18

. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un marché précédemment marqué par une baisse très importante du volume des ventes légales par les buralistes et qui incite les industriels à une concurrence des prix, ces changements de paramètres visent à mieux protéger les recettes fiscales des conséquences d'une guerre des prix entre fabricants.

Pour lutter contre ce mouvement, cet amendement introduit une légère hausse des taxes sur l'ensemble des catégories de produits du tabac les plus vendues en France.

Elles garantiront ainsi à l'État une meilleure maîtrise et une meilleure prévisibilité de l'évolution de ses recettes fiscales.